

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

Il y en a qui prétendent que l'Ontario cherche à tourner le dos aux belles occasions que cet accord de libre-échange réserverait à l'Est et à l'Ouest. En dix minutes je n'aurai pas grand temps pour examiner pareille question par le détail. Je demanderai à l'Alberta et à la Saskatchewan si le North Dakota, le South Dakota et le Wyoming sont devenus des géants industriels comme elles-mêmes vont en devenir à en croire le gouvernement conservateur. Je demanderai aux gens des Maritimes s'ils pensent vraiment que c'est en devenant comme le Maine qu'ils seront plus prospères. Le sort du pays, le sort de ces régions va se décider à la façon dont ils sauront prendre en main leur avenir économique, comme tant de Canadiens nous l'ont dit si souvent. Ils ne veulent pas d'une APECA qui soit contrôlée à partir d'Ottawa, ils ne veulent pas une économie qui soit contrôlée à partir de New York ou de Washington. Ils veulent pouvoir façonner leur propre destinée.

S'il existe une solution de rechange à l'accord de libre-échange, il faut alors certes reconnaître que l'avenir ne sera pas assuré sans lutte, sans sacrifices. Il s'agit de l'avenir d'un pays qui a tant à offrir.

Nous avons répété à maintes reprises qu'il faut permettre aux intéressés dans les régions de contrôler leur propre développement économique régional en leur laissant prendre les décisions au niveau local. Il faut permettre à toutes les localités de façonner leur avenir grâce aux ressources financières et aux compétences nécessaires. Cependant, on doit reconnaître que notre pays va devoir être compétitif dans une économie mondiale basée sur le savoir. Notre gouvernement entraîne le pays à la faillite. S'il croit vraiment qu'il peut parvenir au genre d'innovation et de production dont notre pays aura besoin, s'il veut être compétitif dans le futur, je tiens à lui dire que nous privons nos enfants de leur avenir.

D'aucuns prétendent qu'il y aura des pertes d'emplois dans l'industrie textile et dans le secteur des services à court terme, mais le véritable sacrifice résidera dans la perte pour le Canada des débouchés que notre pays offre et des possibilités de proposer au monde un nouveau modèle de ce qu'un pays peut faire s'il tente de parvenir non pas simplement à la prospérité, mais également à la justice sociale.

Je ne veux pas que les villes du Canada ressemblent à Détroit, New York ou Chicago où tout est fonction du marché, alors que les disciples de Reagan et de Thatcher permettent une très grande dégradation des quartiers. Maintenons notre indépendance. Je suis du côté de la majorité des Canadiens qui sont fermement contre cet accord et qui le démontreront lors des élections. J'invite mes vis-à-vis à faire deux choses: premièrement à lire l'accord et deuxièmement, à aller en parler aux électeurs.

**Des voix:** Bravo!

● (2130)

[Français]

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Madame la Présidente, je vous remercie de m'accorder ces quelques minutes pour parler du projet de loi C-130 qui traite de l'Entente commerciale entre le Canada et les États-Unis. Dans une période d'une dizaine de minutes, il est difficile de traiter de tous les aspects que peut comporter un projet de loi qui a plusieurs pages, des annexes, etc. Je voudrais concentrer mes

remarques sur deux des questions qui me préoccupent beaucoup. La première traite des questions agricoles, et la deuxième, de l'énergie. Même dans ces deux secteurs-là, je voudrais traiter de questions bien spécifiques: les programmes de commercialisation des produits agricoles, incluant le contrôle de l'offre, et la question des industries de transformation des denrées alimentaires qui sont situées un peu partout au Canada et dont un certain nombre se retrouvent dans la province que je représente: la province de Québec.

Madame la Présidente, le gouvernement, dans ses discussions, nous affirme que l'Accord commercial canado-américain ne change rien à la politique canadienne du contrôle de la production, ce qu'on appelle l'Office de commercialisation avec le contrôle de l'offre. Et les représentants du gouvernement soutiennent que l'article 710 de l'Accord permet, donne ce droit aux deux gouvernements, de créer des offices de commercialisation, de maintenir ceux qui sont en fonction et d'en créer d'autres. Et cela en conformité avec les obligations prévues dans le GATT, dont l'article XI permet, comme on le sait, de créer de tels offices de commercialisation.

Cependant, il est très difficile de concilier l'article 710 de l'Accord avec d'autres articles du même Accord, entre autres l'article 703 qui invite les parties, c'est-à-dire le Canada et les États-Unis, à améliorer l'accès à leurs marchés respectifs en éliminant les barrières tarifaires et les autres barrières à l'importation. De plus, l'article 3 du projet de loi stipule que le but de cette loi est «d'éliminer les obstacles au commerce des produits et des services entre le Canada et les États-Unis». Et vous avez toute une série de choses qui suivent dans cet article 3 du projet de loi.

Or, comment concilier l'article 710 qui permet d'avoir, semble-t-il, ou de maintenir certains offices de commercialisation avec les restrictions que comportent l'article 703 et l'article 3 du projet de loi qui visent à l'élimination de ces barrières tarifaires et non tarifaires?

Puisque les États-Unis considèrent, et nous l'avons vu dans les débats qui ont eu lieu à la Chambre des représentants et au Sénat des États-Unis, que les offices de commercialisation constituent des barrières qui limitent l'importation de produits américains vers le Canada, on est en droit de se demander si la création de tels offices, ou après le processus d'harmonisation, si les offices de commercialisation existants pourront résister à la pression des Américains qui utiliseront certainement le contenu des articles 703 de l'Accord de même que l'article 3 du projet de loi canadien pour essayer d'éliminer ces barrières que comportent, à leur point de vue, les offices de commercialisation agricoles, incluant le contrôle de l'offre. Pour ma part, je crois que telle que rédigée, la convention qui a été signée, de même que le projet de loi C-130 qui est à l'étude, va limiter la possibilité pour le Canada de créer des offices de commercialisation, y compris le contrôle de l'offre. Et cela est conforme, semble-t-il... cette préoccupation, on la retrouve dans les articles que j'ai mentionnés, c'est conforme avec l'esprit selon lequel semblent avoir été écrits et le projet de loi et l'Accord, et en particulier l'interprétation que donnent les parlementaires américains à ces articles dont je viens de faire mention.